

CENTRE PRINCIPAL DE DAKAR

TRANSCRIPTION

CERTIFICAT DE MARIAGE

Acte N° 213 / 1983

Nous, Ousmane Niébé DIOP Officer d'Etat-civil du CENTRE PRINCIPAL DE DAKAR
de la VILLE DE DAKAR

Certifions à tous ceux qu'il appartiendra que :

ABDOU LAYE SALL

COMMIS DACTYLO domicilié à GRAND YOFF QUARTIER TAIBA N° 43 DAKAR

né le onze novembre mil neuf cent cinquante-deux à DAKAR

fils de AMADOU SALL

et de KHADIDJATO LY

d'une part, et ROKHAYA DIALLO

MENAGERE, domiciliée à GRAND YOFF QUARTIER TAIBA N° 43 DAKAR

née le deux janvier mil neuf cent soixante-deux à DAKAR

fille de PATHÉ DIALLO

et de KHADIA SOW, d'autre part

ont contracté mariage le quinze septembre mil neuf cent soixante-dix-huit Lieu : DAKAR

L'époux déclare opter pour la Polygamie limitée à 4 épouses

Les époux ont déclaré opter pour le régime de Séparation de biens

et que le mariage a été enregistré sur leur demande le 10/03/1983

En foi de quoi nous avons délivré le présent pour servir et valoir ce que de raison

Fait à DAKAR le 07/01/2013

L'Officier de l'Etat-Civil

